

DEPARTEMENT du LOT
Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 11/12 /2012

Date de convocation : 07/12/2012

PRESENTS: Mmes NICKERT, FRAYSSE, MASSAUD, GUITOU

Mrs BLADIER, DOUMERC, GARRIGOU, DELVERT, BERNARD, FOUCHE, IZARD, PORTAL,
MARIAGE

ABSENT : Mr ROULLAND

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du précédent compte rendu.
- Réflexion sur l'avenir du Groupement Forestier.
- Décisions modificatives sur budgets.
- Informations et questions diverses (dates à retenir).

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants. Mr Le Maire fait passer une feuille de présence où chacun appose son nom, prénom et signature.

Lecture du compte rendu précédent.

- Mr le Maire fait lecture du Compte précédent, du 27/11/2012, qui est approuvé à l'unanimité et le registre est signé par tous les membres présents du conseil municipal.

Réflexion sur l'avenir du Groupement Forestier.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de donner la parole à Mr Yves Bialgues pour informer et exposer l'avenir du Groupement Forestier.

Tous les conseillers sont unanimes pour que l'intervenant externe puisse prendre la parole.

Mr Bialgues fait un rapide historique du Groupement Forestier. Actuellement ce Groupement est géré sous forme d'Association. Il s'étale sur une superficie totale de 146ha (soit 130 ha sur Lanzac et 16 ha sur Loupiac). Dans les années 60, des subventions étaient allouées aux propriétaires pour planter des résineux qui ont bénéficié d'exonération fiscale pendant 30 ans. Puis, le foncier n'étant jamais réglé, l'association a constitué un nouveau bureau et a réagit, le fisc a récupéré une grande partie des impayés. Le plus compliqué a été de repérer les propriétaires, mais il faut savoir que les personnes que l'on n'a pas trouvées ne représentent qu'une toute petite partie des parts vu la faible surface foncière.

Mr Bialgues précise qu'entre 2000 et 2002 il y avait obligation d'inscription au Registre du Commerce, ce qui n'a pas été fait. Actuellement, c'est Mr Eric PORTAL qui représente la commune et Mme Pierrette MASSAUD, à titre individuel.

Mr Bialgues démontre qu'il y a maintenant plus que 2 possibilités :

- 1) Immatriculation
- 2) Ou dissolution.

Le bornage n'existe plus au niveau cadastral : donc cela paraît difficile de restituer les parcelles, et surtout les recherches, et les délimitations représenteraient un financement trop important. Actuellement le Groupement Forestier a un salarié à mi temps, et les pouvoirs publics de la DDT proposent un plan simple de gestion (dans la mesure où le Conseil d'Administration est d'accord) qui permettrait de reconnaître les parcelles plantées en cèdres et en douglas.

Cela ramènerait la superficie totale à 19 ha exploitables. L'abattage de certains arbres permettrait de diminuer la dette qui ne serait plus que de 16 487 €.

Il resterait 60 000 parts.

Mr Bialgues indique qu'une Assemblée Générale extraordinaire est prévue le 5 janvier 2013 pour envisager une modification des statuts.

Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal prenne une décision.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal pense que la solution qui semble la plus judicieuse et la moins onéreuse est celle de l'immatriculation.

→ Monsieur le Maire sollicite donc son Conseil Municipal qui donne son accord à l'unanimité pour l'immatriculation. Ces propos seront donc rapportés par notre délégué.

Décisions modificatives sur budgets.

1) Pour les travaux de l'église de Lanzac.

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le moteur de volée endommagé a dû être remplacé pour un montant de 1237,86 €. Mr le Maire propose de retirer 1100 € sur la ligne de la Zone d'aménagement d'ensemble pour régler cette nouvelle facture en investissement.

→ les membres du conseil municipal prennent acte de cette proposition et acceptent à l'unanimité.

2) Pour les travaux du cimetière :

➤ Le devis de Mr De Souza a été retenu pour consolider le mur du cimetière pour un montant de 6341,19 €.

➤ Le devis de Mr Baron retenu pour un montant de 1052,48 €.

Mr le Maire informe que pour pouvoir réaliser ces travaux, il va manquer 461,72 €. Il propose de prendre 500 € sur la ligne de la Zone d'aménagement d'ensemble.

→ Tous les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette proposition et l'acceptent à l'unanimité.

Informations et questions diverses

1. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il a reçu un expert de notre assurance (SMACL) suite aux vols dans les ateliers municipaux. Une vétusté va être appliquée, mais elle sera moins importante sur le matériel neuf.

D'autre part, l'expert mandaté pour le camion a analysé plusieurs annonces de même type de camion sur le « Bon Coin » ; à ce jour aucun véhicule ne correspond vraiment à notre souhait, et il est proposé environ 13 000€ de dédommagement. Mr le Maire précise qu'il faut prévoir environ 20 000 euros pour l'achat d'un camion, il attend un effort supplémentaire de l'expert.

2. Monsieur le Maire informe qu'il s'est entretenu avec Mr Jean Pierre Delvert, Président de l'Association « Les Amis du clocher » le 7 décembre. Suite à cette rencontre, il a conseillé au Président de bien vouloir soumettre un courrier dont il fait lecture à son conseil municipal. Une copie est remise à chacun des conseillers municipaux. Plusieurs membres et le Président étant présents, le maire indique qu'il n'y aura pas d'intervention possible, du fait que ce point n'était pas à l'ordre du jour. L'association sollicite donc la commune pour procéder à l'étape finale des travaux concernant l'exposition (vitrine, éclairage ...). Cette association qui a contribué au financement, dans le cadre du projet de restauration du clocher, et sa mise en valeur (cloche et mécanisme d'horloge), a permis de drainer d'importantes subventions. L'association évoque donc, que cette réserve supplémentaire de 5000 € doit permettre la finalisation du projet, elle se considère spoliée si ce reliquat d'abondement ne lui revient pas. Après en avoir débattu, Mr le Maire renouvelle son souhait de clôturer fin 2012 le chapitre concernant la rénovation du clocher de l'église. D'autres opérations devant également évoluer. La poursuite de cette exposition peut faire l'objet d'une nouvelle tranche plus tard sachant que l'installation électrique devra être mise en conformité.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt et entre dans les actions que la commune peut légalement aider, Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association "LES AMIS DU CLOCHER DE LANZAC" une subvention exceptionnelle de 2000 € pour les travaux liés à la finalisation de l'exposition de la cloche (en particulier le financement du film de M. Richard Copans, comme il s'y était engagé).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mettre à l'ordre du jour une délibération pour que ce versement de 2000 € puisse être effectué avant la fin de l'année 2012.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à établir cette délibération.

Josiane Guitou s'abstient.

3. Monsieur le Président de l'eau informe que l'Agence de l'eau ne donnera aucune subvention pour la canalisation Cieurac. M le Maire indique qu'il a rencontré Mr Gérard Miquel, et qu'il semblerait difficile d'argumenter favorablement, au vu de la situation.
4. M. le Maire informe son conseil municipal qu'il a été reçu par Mr l'Inspecteur d'Académie de Gourdon avec les enseignantes. Il a bien été confirmé que l'école de Lanzac risquait une fermeture de poste. Un R.P.I. avec la Mairie de Pinsac pourrait être une solution à envisager pour éviter cette fermeture de classe. Sachant que M. le Maire de Pinsac et son adjoint serait favorable du fait qu'ils sont aussi sur une courbe descendante des effectifs dans les prochaines années. D'autres soucis d'organisation sont à étudier s'il y a un 5^{ème} jour d'école : cela créera inévitablement des charges supplémentaires pour la commune. Mr l'inspecteur propose de réfléchir à un autre fonctionnement.
5. Monsieur le Maire a participé à une enquête de la Commission Nationale du contrôle des fréquences, il donnera des infos sur les utilisateurs présents lors d'un prochain C.M.
6. Mr le Maire informe que la salle des fêtes qui a été louée dimanche dernier a été remise dans un état lamentable, et le radiateur situé dans le sas d'entrée est détérioré, devons-nous continuer de louer aux extérieurs ?
7. Affaire installation classée : suite à plusieurs plaintes concernant de mauvaises odeurs, un contrôle a été effectué par un inspecteur, ce dernier a constaté que tout était correct. Il est à noter que ce n'est pas le maire qui a donné son accord pour cette implantation, mais la préfecture.
8. Mr Le Maire et des adjoints ont reçu Mr le Sous Préfet aujourd'hui et lui ont évoqué certaines inquiétudes, notamment : la fragilité de l'école, le manque de rapidité des interventions de la Gendarmerie, l'évolution de la délinquance sur Souillac...
9. Concernant la Grange Massaud des devis ont été demandés aux entreprises Jacq de Souillac et Bressac de Lacave afin de faire revoir la toiture. Il serait souhaitable d'équiper ce lieu d'un coin toilette. Cet aménagement pourra servir aux associations. Un groupe de travail associations- élus permettrait de faire avancer ce projet.
10. Le Conseil Municipal a projet d'acheter un bâtiment sur la commune qui permettrait de délocaliser les ateliers municipaux. Une estimation sera demandée aux Domaines.
11. Mr le Maire, suite aux décisions du CCAS propose de porter un petit cadeau aux personnes âgées qui n'ont pas pu se déplacer lors du dernier repas où ils étaient conviés.
12. Le 6 janvier 2013 Mr le Maire présentera ses vœux aux administrés et aux nouveaux habitants de la commune.
13. Monsieur le Maire informe son conseil municipal des sujets abordés au dernier Conseil Communautaire.
 - Subvention exceptionnelle de 1000 € à ARTICOM.
 - Récup'rit de Cressensac : cette Association a besoin d'une aide ponctuelle pour son fonctionnement en attendant que le projet de la Ressourcerie

porté par le Conseil Général puisse voir le jour sur le Nord du Département.

- Le SCOT : les élus ont échangé sur l'élection des délégués pour chaque commune. Les élus de Souillac souhaitent 3 délégués.
- Le silo à sel est en cours d'installation (devrait être prêt en début d'année 2013) ; le Conseil Général financera davantage. Par contre, il y a obligation d'acheter un camion spécial pour saler et équipé d'une grue pour livraisons.
- La Communauté de Communes a acheté 2 chapiteaux de 15m/12m qui seront mis à disposition des Associations pour leurs festivités (prix de location à déterminer).
- Le projet de « la maison de la santé » est en évolution : 2 médecins souhaitent l'intégrer, ainsi que d'autres corps du métier.
Dans le cas où plusieurs professionnels de la santé s'associent, il est plus facile et possible d'obtenir des subventions.
Les élus de la Communauté de Communes ont mandaté Mr le Président pour négocier le rachat de la maison brûlée à Blazy aux Etablissements Vigouroux.
- Le tri s'est amélioré, notamment cet été. Le rejet est très faible.
- Fibre Optique : Le Conseil Général souhaite que les Communautés de Communes financent une partie du Génie Civil.

La séance est levée à 23H25